



Communiqué aux médias

de Pro Natura Berne et du WWF Berne

Berne, le 21 mars 2012

Le pompage d'accumulation au Grimsel doit se faire avec de l'électricité renouvelable !

La session de mars du Grand Conseil bernois se prononcera sur l'ouvrage d'accumulation par pompage Grimsel 3. Les sections bernoises du WWF et de Pro Natura acceptent le projet, mais exhortent le parlement à imposer que le pompage utilise une forte proportion d'électricité renouvelable. Le pompage spéculatif effectué avec du courant sale de centrales nucléaires ou à charbon est douteux, tant sur le plan écologique qu'énergétique.

Les organisations environnementales n'avaient pas combattu la demande de concession pour le projet d'ouvrage d'accumulation par pompage Grimsel 3, mais les réticences écologiques à l'égard du pompage d'accumulation restent importantes en Suisse. «On utilise aujourd'hui surtout du courant sale produit par des centrales nucléaires ou à charbon pour pomper l'eau pendant la nuit. C'est écologiquement incorrect», résume Jörg Rüetschi, du WWF Berne, au sujet de la problématique du pompage d'accumulation. Jan Ryser de Pro Natura Berne exige: «C'est pourquoi il faut une proportion grandissante de courant renouvelable pour le pompage.»

Concession oui, mais avec une clause pour le renouvelable

Les promoteurs du pompage d'accumulation avancent l'argument des fluctuations de la production d'énergie éolienne et solaire. Le pompage d'accumulation serait donc nécessaire pour atténuer ces fluctuations sur le réseau électrique européen et stabiliser l'approvisionnement en électricité. Si c'est vraiment le cas, la branche doit se montrer cohérente et utiliser ces énergies renouvelables pour le pompage. «Tout le reste serait à la fois déloyal et une régression sur le plan de la politique environnementale et énergétique», dénonce Luca Vetterli de Pro Natura. Le secteur de l'électricité manque à l'évidence de motivation pour utiliser de l'électricité renouvelable. Le parlement bernois doit donc faire pression pendant la session de mars 2012 et définir pour le Grimsel une politique énergétique tournée vers l'avenir. Le parlement a d'ailleurs déjà posé les jalons pour ancrer dans la concession de pompage une clause contraignante pour l'utilisation d'électricité renouvelable, puisqu'il a transformé en postulat en 2011 la motion 166-2010 qui exige de définir une proportion grandissante de courant renouvelable pour le pompage.

((Encadré))

Grimsel : Qu'est-ce qui est prévu ?

1. **«Tandem»** : revalorisation des centrales électriques Handeck 2 et Innertkirchen 1: Augmenter la production d'électricité en diminuant les frottements dans les galeries sans provoquer beaucoup de dommages paysagers et écologiques. Le sous-projet «Tandem» a été accepté par les organisations environnementales. La concession est déjà adapté. La convention d'amortissement des KWO avec le canton et la procédure de concession restent à décider.

2. **Ouvrage d'accumulation par pompage Grimsel 3** : augmentation de la capacité de pompage d'accumulation, ce qui servira à maximaliser les profits et consommera plus d'électricité que cela permettra d'en produire. La nouvelle usine d'accumulation par pompage n'est pas combattue par les organisations environnementales. Elle fait l'objet de l'actuelle procédure d'autorisation (cf. texte principal). Les organisations environnementales exigent que la concession impose une proportion grandissante d'électricité renouvelable pour faire tourner le pompage d'accumulation.

3. **Rehaussement du barrage du Grimsel** : cette opération ne fournira pas une production d'électricité supplémentaire considérable mais détruira un site marécageux protégé au niveau national ainsi que de nombreux petits biotopes marécageux. Les organisations environnementales trouvent que ce projet viole la Constitution et la loi et n'est pas d'importance nationale pour l'approvisionnement en électricité. Voilà pourquoi il est combattu par les organisations environnementales. La procédure d'autorisation suivra plus tard.

Informations supplémentaires :

Jörg Rüetschi, WWF Berne, tél. 031 312 15 79, joerg.rueetschi@wwf-be.ch

Jan Ryser, Pro Natura Berne, tél. 031 352 66 00, pronatura-be@pronatura.ch

Luca Vetterli, expert en énergie de Pro Natura, tél. 078 832 61 18,

luca.vetterli@pronatura.ch

Lien vers le postulat sur les énergies renouvelables pour le pompage d'accumulation :

<http://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaeft.gid-e6f655ad6f904cd5a0fcf86e5d63c29c.html>